

Conseil municipal du 24 novembre

1. Hommage à Samuel Paty

Le conseil a observé une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre à Conflans Sainte Honorine.

2. CCKB - FONDS DE CONCOURS 2020

Le conseil autorise la signature de la convention d'attribution du fonds de concours de la CCKB pour 2020 qui s'élève à 111 194 € après déduction du contingent incendie (26 648 €) et de l'achat groupé des masques (4 563.24 €)

3. Transfert de la compétence PLU au niveau intercommunautaire

Le conseil a émis un avis défavorable au transfert à la CCKB de la compétence « plan local d'urbanisme », document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale au 1^{er} janvier 2021.

Les élus considèrent qu'une réflexion collective doit auparavant être menée.

4. Rapports

Le conseil valide :

- ... Le rapport concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le syndicat SMAEP Kreiz Breiz Argoat.
- ... Le rapport 2019 de la CCKB sur le prix et la qualité du service de déchets.
- ... Le rapport 2019 de la CCKB concernant l'activité sur le service public d'assainissement non collectif **SPANC**.

5. Aménagement Rue de la Gare. Le conseil valide les Conventions avec le département

Le département propose une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental. Elle précise les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie sur ce secteur.

Avant le démarrage des travaux, il y avait eu un transfert de domanialité : la Rue de la Gare était une route départementale et la Rue du 19 Mars était une voie communale. Du fait des aménagements et du passage de la Rue de la Gare en sens unique, il avait été jugé plus judicieux

de considérer la Rue du 19 Mars comme une route départementale du fait du trafic reporté, notamment poids lourds.

Les travaux de revêtement de la Rue du 19 Mars (nouvellement route départementale) ont été inclus dans le marché Eiffage et l'avance a été faite par la Commune. Le département va devoir rembourser la commune à hauteur de 22 350 € TTC. Ce remboursement n'est possible que par la validation d'une convention de travaux sur mandat.

6. Voirie 2021 : Adhésion au groupement

Le programme de voirie 2019 est désormais terminé pour un montant de : 75 216.80 € TTC.

- VC Kerguilhuit Keroualet : 805 m
- VC Kergiquel Ar Vot : 130 m
- VC Kervougard : 187 m
- VC Goas Hent Kerrivoal : 600 m

Le conseil valide l'adhésion au groupement, pour 2021. C'est la Commune de Locarn qui sera chargée du suivi administratif.

Prestation de l'ADAC : Chaque commune qui souhaite être assistée par l'Agence d'Appui Aux Collectivités (ADAC) doit lui attribuer la mission. L'intérêt est avéré depuis plusieurs années.

Montant de la prestation : 864 € TTC.

7. Assurance Cyber -Sécurité - participation à la mise en concurrence

Les nouvelles organisations et procédures de travail impliquent de plus en plus de procédures et d'échanges dématérialisés qui sont fortement exposés au risque Cyber. Un groupement de commandes pour des contrats d'assurance cyber-risques avec une mutualisation des coûts est proposé par le CDG.

8. SDE : pose d'un boîtier prise courant guirlandes

Il a été demandé au SDE d'étudier et chiffrer la pose d'un boîtier prise de courant en prévision de l'installation des guirlandes de Noël Rue de Paule. Le SDE a chiffré la fourniture et pose d'un boîtier pour 259.20 € TTC. Selon le règlement financier, la participation de la commune s'élève à 151.20 €.

9. Location du cabinet médical

Par délibération du 30 septembre 2016, le conseil municipal renouvelait le principe de mise à disposition gratuite des nouveaux cabinets aux médecins 3 ans à compter de leur installation. À l'issue des 3 ans de gratuité, il y a lieu de valider un contrat de location pour deux médecins installés depuis le 18/09/2017.

Le montant du loyer de chaque cabinet est fixé à 160€, il sera ensuite actualisé en fonction de l'indice du coût de construction.

10. Annulation d'une délibération

Le conseil municipal avait validé le 16 juin 2020, l'acquisition à Pont Rod d'une parcelle de 398 m². Suite à la demande du propriétaire, cette décision a été annulée.